



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-0128

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 281939

DOSSIER N^o : 5367

Objet : William Multi-Tech inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 8 janvier 2001 ;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières ;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières ;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

dispense de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 30 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,05775 \$ l'action et de 10 000 000 de bons de souscription, chacun accordant à son détenteur le droit, pendant une période de cinq ans, d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,055 \$, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Cette décision annule et remplace la décision 2000-MC-3126 datée du 23 octobre 2000.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

CM/jg